



De gauche à droite : Joseph DAVID, Vice-Président à la transition écologique chargé de la qualité des eaux, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, Maire d'Assérac, Annabelle Garand, Membre du Bureau Communautaire, subdéléguée en charge de la qualité des eaux, Adjointe au Maire de La Baule-Escoublac, et Arnaud Rossignol, Co-développeur MéGo

ENVIRONNEMENT

Lancement de l'opération "Mé-Go !"

Cap Atlantique, en partenariat avec les communes du Territoire et l'entreprise Encova/Mé-Go, a lancé le 8 juin 2021, à l'occasion de la Journée mondiale des océans, l'opération "Mé-Go !".

Publié le 08 juin 2021

L'opération « Ici commence la mer. Ne rien jeter ! », lancée au printemps 2019, a permis de faire prendre conscience que les eaux pluviales sur le territoire de Cap Atlantique sont rejetées dans la nature sans épuration.

Un déchet récurrent continue à être jeté sur la voie publique par 2 fumeurs sur 3 : **le mégot de cigarette**. Il est ainsi estimé à **580 000 par an le nombre de mégots jetés au sol** sur le territoire de Cap Atlantique. Or, un mégot seul, au regard de sa composition chimique, polluée **500 L d'eau** et contribue donc à dégrader la qualité des eaux.



Face à ce constat, Cap Atlantique et les 15 communes du Territoire ont décidé de lancer **l'opération « Mé-Go ! »**. L'objectif du dispositif est d'**inciter les fumeurs à jeter leurs mégots dans les mégotiers publics**, afin qu'ils soient recyclés en mobilier urbain par l'entreprise Encova/Mé-Go. Ce service de collecte et de recyclage des mégots de cigarettes, dont l'usine est basée à Brest, est unique en France et en Europe.

Détails du dispositif "Mé-Go !"

Les mégots présents dans les mégotiers seront récupérés dans des bidons spécifiques qui seront fournis à chaque commune et collectés de manière trimestrielle par la société Mé-Go/Encova.

Cap Atlantique met à disposition des 15 communes de son territoire :

- › des autocollants à apposer sur les mégotiers publics avec le message suivant « Mégots recyclés...Eau protégée ! »,
- › un pochoir pour le marquage au sol au pied des mégotiers avec le même message,
- › 30 mégotiers complémentaires pour équiper les sites emblématiques retenus et générant un flux régulier de public (accueils de mairie et offices de tourisme), soit 2 mégotiers/commune en moyenne. Cette démarche concernera également les sites intercommunaux suivants : les accueils de Cap Atlantique, le Conservatoire intercommunal de Musique et le Château de Ranrouët. En comptant les mégotiers existants, ce sont plus de 200 mégotiers qui sont mis à disposition des habitants du territoire.

Prochaine étape : les habitants qui le souhaitent pourront également jeter en grande quantité leurs mégots dans 2 bornes d'apport volontaire dédiées qui seront installées à Saint-Molf et à La Baule-Escoublac.

Deux sites pilotes recevant du public se sont portés volontaires pour tester cette démarche : le Palais des Congrès Atlantia et l'Océarium du Croisic.

Chaque commune et site pilote se verra recevoir un bilan global après chaque collecte : quantité de mégots, volumes d'eau non pollués, bilan carbone de l'opération, etc. Les communes pourront également prétendre au Label Zéro Mégot.

Coût de l'opération

Pour cette année test de lancement, Cap Atlantique finance la collecte et le recyclage des mégots ainsi que la communication, selon les montants suivants :

- > 9 000 € TTC pour la collecte et le recyclage,
- > 12 000 € TTC pour l'achat de mégotiers et de bornes d'apport volontaire,
- > 5 000 € TTC de communication,

soit un coût total de l'opération en 2021 de 26 000 € TTC.



Ville de
Guérande

HÔTEL DE VILLE

7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h